



## CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE

### Mettre en place une action

#### Constat

Nous sommes régulièrement sollicités par les responsables bénévoles pour un accompagnement dans l'écriture et la mise en œuvre de leur action qui très souvent manque de connaissances sur la définition de l'action (le déroulé, les objectifs, le budget, l'évaluation...), sur les démarches (les demandes d'autorisations, les responsabilités, la sécurité,...) mais essentiellement sur la méthodologie (mise en place d'un comité de pilotage, planification, RH, ...).

#### Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la mise en place d'une action. Le contenu de l'accompagnement proposé devra aborder notamment les points suivants :

- Ecrire un projet d'action en cohérence avec le projet associatif
- Ecrire un projet d'action en cohérence avec le plan d'action de la structure
- Définir la cible, les objectifs,
- Décrire le déroulé de l'action,
- Constituer, réunir et animer le comité de pilotage de l'action afin de coordonner la mise en œuvre de l'action,
- Lister les charges, produits, besoins humains et matériel et des investissements nécessaires à la réalisation de l'action,
- Lister les partenaires de l'action,
- Définir des critères d'évaluation et des indicateurs de réussite,

A l'issue de la formation le participant devra être capable de :

- Mettre en place un comité de pilotage,
- Définir la cible et les objectifs de l'action,
- Elaborer un tableau de bord (une check liste),
- Connaître les besoins, les charges, ses produits et les investissements pour l'action à mettre en place
- Solliciter les différentes autorisations et assurances,
- Mettre en place l'action

#### Méthodologie

Il sera demandé à chaque structure participante de transmettre, lors de l'inscription à l'atelier, différents documents en fonction des demandes du prestataire. En effet, ainsi que rappelé ci-dessus, au-delà de l'apport de compétences et de références pratiques, cet atelier devra permettre à chaque structure de travailler sur ses propres problématiques avec l'appui du consultant. Une mise en pratique des différents éléments abordés à l'issue de chaque journée et une présentation des premiers résultats lors de la séance suivante pourra être envisagée.

L'accompagnement a ainsi pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des

clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

### Modalités de participation à l'Atelier

**Chargée de suivi en charge de l'action :** Laïla FREEDOM [lfreedom@initiative-saint-martin.fr](mailto:lfreedom@initiative-saint-martin.fr)

**Modalités générales :** Se référer au document annexe « Modalités Générales ».

### Délais de réponses :

Ouverture de l'appel à proposition	Mercredi 1 <sup>er</sup> février 2017
Clôture de l'appel à proposition	Vendredi 24 février 2017
Réponse au candidat retenu	Jeudi 2 Mars 2017

**Modalités de fonctionnement :** Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée n'est pas une formation, mais bien un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

**Participants :** un dirigeant bénévole, directeur/coordonateur ou un salarié de l'association. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

### Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée :** 1,5 jour d'accompagnement le vendredi et le samedi (11h)
- **Date de réalisation des ateliers :** 1 session devra avoir lieu avant le mois de juillet
- **Nombre de session :** 2 en fonction du nombre d'inscrit
- **Lieu :** à déterminer par le prestataire
- **Conditions d'inscription :** être déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés.

*Cette action est cofinancée par :*

